

AR Prefecture

063-216303537-20231213-2023_12_50B-DE
Reçu le 15/12/2023

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice	10	L'an Deux Mil Vingt -trois, le 13 décembre à 20 h 00
- présents	08	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est
- votants	09	réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
- absents	02	la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 07 décembre 2023 Date d'affichage : 07 décembre 2023

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel RANGLARET Dominique, , THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette
Absents excusés : BLANC-PAGET Paule, ROMEAS Daniel (pouvoir à CARLE Pascal)
a été nommé secrétaire : BLANCHARD Pierre

Délibération 50 – 2023

Objet : modification du règlement de service de la Régie Chaleur

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le règlement de service de la Régie Chaleur, dans le § 14 « tarif de base », il est indiqué que le tarif R2 à 67.73 € HT est applicable à toutes les catégories d'usagers sauf les industriels. Cette contradiction avec la réalité de la facturation aux abonnés a été évoquée lors de la réunion Conseil d'exploitation de la Régie Communale par le représentant des usagers.

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une erreur, ce dernier règlement de service a été mis à jour par l'entreprise BETA ENERGIE en tant qu'industriel. Une rectification doit être apportée.

La phrase « Ce tarif est applicable pour les catégories d'usagers 1 à 3. » doit être déplacée et être appliqué au terme R1.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à modifier le règlement de service de la Régie comme proposé.

Le Maire
Chantal DESGEORGES

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 14 décembre 2023
et publication ou notification du 14 décembre 2023

